

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19

Nombre de délégués en exercice :	20
Nombre de délégués présents :	14
Nombre de votants :	14
Nombre de pouvoirs :	0

L'an deux mille quatorze et le 20 novembre à 15H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 13 novembre 2014, s'est réuni à l'UIOM de ROSIERS D'EGLETONS au lieu-dit Les Chaux, sous la présidence de Monsieur Marc CHATEL.

Etaient présents : Madame Jeanine VIVIER, Messieurs Bernard ROUGE, Francis HOURTOULLE, Daniel GREGOIRE, Jean-Pierre AOUT, Michel SAUGERAS, Jean BILOTTA, Marc CHATEL, Michel PLAZANET, Philippe JENTY, Henri GRANET, Hervé GOUTILLE, Jean-Marie FREYSSELINE, Jean-François LABBAT.

Absents excusés : Madame France ROUHAUD, Messieurs Gérard FAISY, André LAURENT, Daniel ESCURAT, Bernard MIEL, Jean-François LOGE, Xavier GRUAT.

Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le comité syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer.

> > >

OBJET : N° 2014/11/11 : ÉTUDE DE FILIERES DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

RAPPORTEUR : Monsieur Marc CHATEL



Compte tenu des évolutions réglementaires récentes, des filières existantes ou émergentes pour le recyclage et traitement des déchets ménagers provenant des collectes des ménages et des déchèteries, il appartient au SYTTOM 19 de définir les enjeux et les évolutions à apporter pour poursuivre le traitement des déchets sur son territoire à moyen terme.

A partir du contexte existant, des préconisations du plan départemental de gestion des déchets et des méthodes de traitement envisageables pour les différents flux collectés, je vous propose qu'une étude soit menée pour permettre de dégager les évolutions nécessaires de nos outils de traitement et particulièrement des usines de valorisation énergétiques.

Pour intégrer l'ensemble des méthodes de traitement existantes en Europe, l'étude comportera des phases de validation par le comité syndical permettant d'entériner les scénarii à étudier.

Les critères de choix des scénarii intégreront l'intérêt environnemental social et économique inhérent à chaque filière et la compatibilité de différentes filières entre elles.

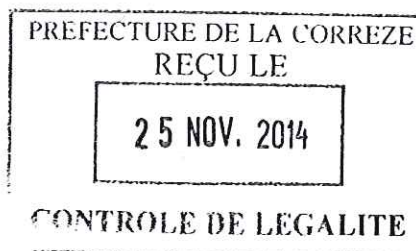
Il s'agit pour le SYTTOM 19, de définir les moyens à mettre en œuvre pour traiter les déchets de son territoire dans les meilleures conditions à moyen et long terme.

Au vu de ces éléments, Monsieur Marc CHATEL, propose :

- d'approuver le lancement de l'étude ;
- de l'autoriser :
 - à mettre en place la procédure d'appel d'offres pour retenir le bureau d'études ;
 - à signer, après avis de la CAO, les marchés et documents s'y rattachant ;
 - à inscrire la dépense correspondante au budget 2015 ;
 - à solliciter auprès du Conseil Général de la Corrèze et de l'ADEME des subventions prévues pour ce type d'étude.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
A Rosiers d'Egletons, le 20 novembre 2014



Le Président,



Marc CHATEL

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 25/11/2014 et publication ou notification du 25/11/2014.....